



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 71587

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. En janvier 2014, une ONG baptisée Bibliothèques sans Frontières avait lancé une pétition « Ouvrons + les bibliothèques ». Cette dernière avait recueilli plus de 10 000 signatures en trois semaines. La ministre de la culture de l'époque avait annoncé que cette problématique serait dorénavant une priorité. Un document publié par le ministère de la culture intitulé « Horaires d'ouverture des bibliothèques : ouvrir mieux » affirme que l'État se tient auprès des collectivités territoriales et encourage ces dernières à repenser leurs stratégies d'ouverture. En effet, les bibliothèques ouvertes le dimanche touchent un public différent, demandeur de services culturels. De plus, le rapport publié en novembre 2012 par l'Inspection générale des bibliothèques (« L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles ») présente des mesures concrètes permettant de repenser la stratégie française en matière d'offre d'ouverture des espaces visés, et de rattraper le retard acquis, au regard des exemples européens donnés dans le rapport. Il s'agit ici de mettre en place des horaires permettant d'élargir la fréquentation de ces lieux de culture à des personnes qui n'en sont pas familières. Elle lui demande d'exprimer sa position sur la question de l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques.

Texte de la réponse

Les amplitudes moyennes des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques françaises restent relativement faibles : elles ne dépassent 30 heures hebdomadaires que dans les villes de 40 000 habitants et plus (40 heures dans les collectivités de 200 000 habitants et plus). Il convient cependant de nuancer l'opposition systématique de ces chiffres aux horaires des bibliothèques européennes, car ces moyennes sont comparées à de grands exemples étrangers, et non des statistiques nationales. A la suite d'exemples pionniers, comme les bibliothèques des Champs Libres à Rennes ou des Ursulines à Quimper, un nombre croissant de collectivités ont par ailleurs engagé une réflexion sur les ouvertures dominicales ou en soirée. Cependant, ces résultats peuvent être améliorés, alors que les chiffres nationaux en hausse de la fréquentation des bibliothèques prouvent l'appétence des usagers pour ces lieux qui ont déjà su se moderniser et évoluer. Les collectivités territoriales, qui ont la responsabilité des bibliothèques publiques, peuvent agir pour une progression de ces moyennes et une mise en adéquation des horaires de leurs services publics aux rythmes de vie de la population. Le ministère de la culture et de la communication s'est engagé à les accompagner : la ministre a rappelé son attachement à ce sujet lors des Assises des bibliothèques le 8 décembre 2014. Cet accompagnement est d'une part financier, notamment dans le cadre des contrats territoire-lecture (CTL), dispositif permettant un cofinancement à parité par l'État de projets de développement de la lecture initiés par les collectivités territoriales. Par ailleurs, une évolution du concours particulier de la dotation générale de décentralisation est à l'étude, pour permettre une modulation des taux d'attribution de cette dotation en fonction de l'engagement des projets à une ouverture plus large. L'appui du ministère de la culture et de la communication aux collectivités est, d'autre part, méthodologique. Le 27 novembre 2014, est paru l'ouvrage « Ouvrir grand la médiathèque : faire évoluer les horaires d'ouverture », fruit d'un partenariat entre le ministère de

la culture et de la communication et l'Association des bibliothécaires de France (ABF). Il met à la disposition des décideurs locaux des solutions pragmatiques, issues d'expériences de terrain, pour améliorer les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques. Enfin, une étude associant la Bibliothèque publique d'information proposera une méthode transversale d'évaluation, mettant en regard les coûts des projets d'aménagement des horaires et leurs effets, notamment sous l'angle de la diversification des publics. Les résultats seront publiés au premier semestre de l'année 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71587

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10618

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2225